

# Résumé analytique

## Etats parties

République du Bénin

Burkina Faso

## Etats, province ou région

Au **Bénin**, le Complexe W-Arly-Pendjari couvre les communes de Tanguiéta, de Matéri et de Kérou, (Département de l'Atacora), et les communes de Banikoara, de Kandi, de Malanville et de Karimama, (Département de l'Alibori).

Au **Burkina Faso**, il couvre la région de l'Est intégrant les provinces de la Tapoa, du Gourma et de la Kompienga.

## Nom du bien

Complexe W – Arly – Pendjari

## Coordonnées géographiques à la seconde près

| N°      | Nom de l'élément                | Etats Parties | Région / District                        | Coordonnées du point central |             |
|---------|---------------------------------|---------------|--|------------------------------|-------------|
|         |                                 |               |  | Latitude                     | Longitude   |
| 749-002 | Parc National d'Arly            | Burkina Faso  | Région de l'Est (Burkina Faso)           | 11° 35' 07"N                 | 1° 15' 48"E |
| 749-003 | Parc National de la Pendjari    | Bénin         | Département de l'Atacora                 | 11° 14' 20"N                 | 1° 31' 45"E |
| 749-004 | Parc National du W Bénin        | Bénin         | Département de l'Alibori et de l'Atacora | 11° 53' 03"N                 | 2° 39' 16"E |
| 749-005 | Parc National du W Burkina Faso | Burkina Faso  | Région de l'Est (Burkina Faso)           | 11° 54' 00"N                 | 2° 09' 42"E |

## Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription

Le Complexe W-Arly-Pendjari est proposé à l'inscription comme une extension du Parc National du W du Niger, bien du Patrimoine Mondial depuis 1996. Il est transfrontalier et est composé des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W au Bénin, et des Parcs Nationaux d'Arly et du W au Burkina Faso.

Le Complexe W-Arly-Pendjari est limité :

- ❖ au Nord par le Parc National du W Niger, les zones cynégétiques de Tapoa Djerma, Kourtiagou, Koakrana, Pagou-Tandougou, Ouamou et les communes de Diapaga, Tansarga, Logobou et de Tambaga ;
- ❖ au Sud par les zones cynégétiques de la Pendjari et de l'Atacora (zones de chasse de Konkombri et de Mékrou), la chaîne de l'Atacora, la commune Banikoara ;

- ❖ à l'Est par la zone cynégétique de la Djona et les communes de Karimama et Malanville ;
- ❖ à l'Ouest par les zones cynégétiques Singou Septentrional, Pama Nord, Pama Centre Nord, Konkombouri, Pama Sud, et la commune de Madjoari.

**Cartes du bien proposé pour inscription au format A4**

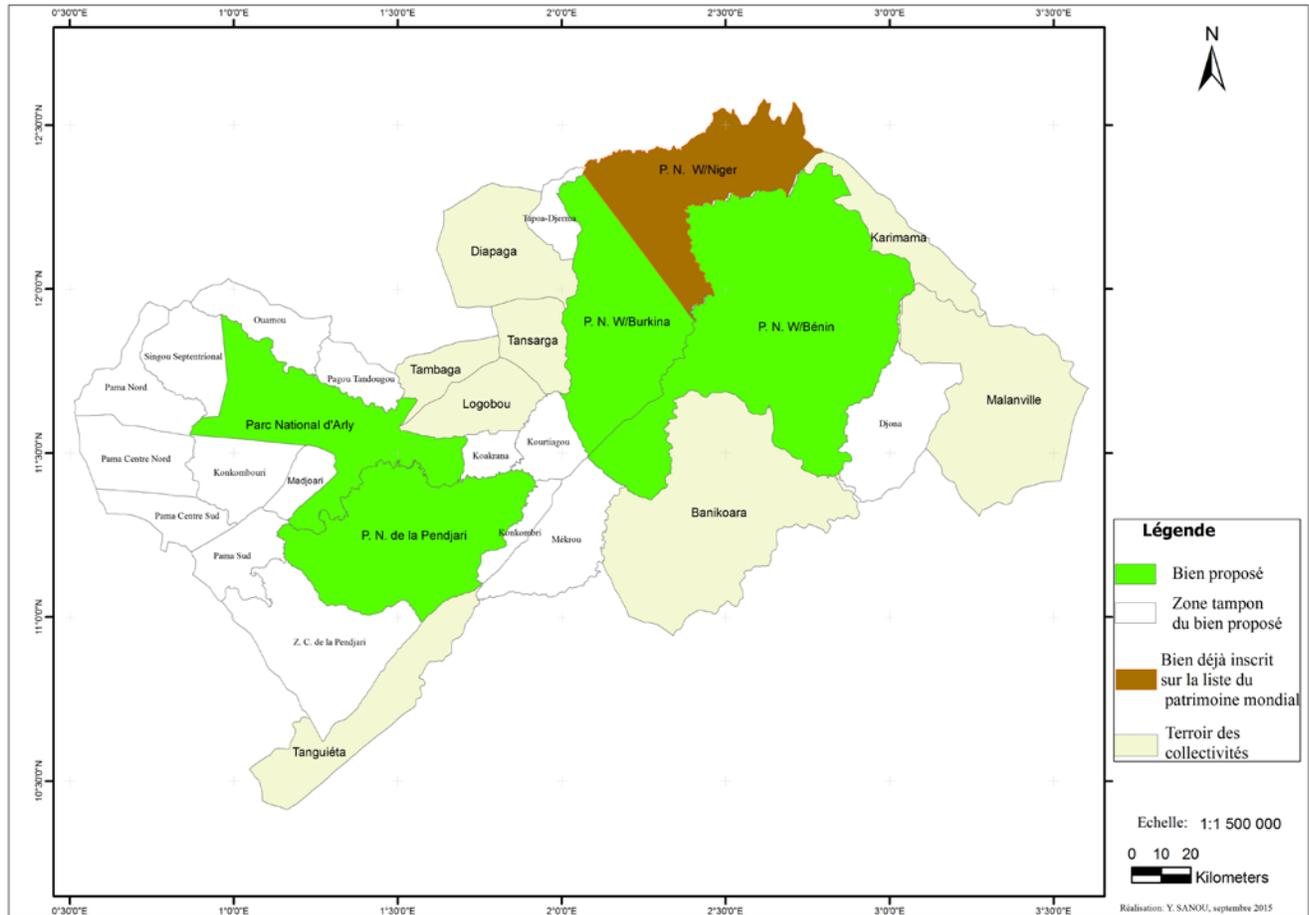


Figure 1 : Carte des limites du Complexe W-Arly-Pendjari et de sa zone tampon

**Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription**

Le Complexe W-Arly-Pendjari est proposé à l'inscription sur la base des critères (ix) et (x).

**Critère (ix) :** Le Complexe W-Arly-Pendjari dispose d'un vaste réseau hydrographique composé de mares, des rivières, des bas-fonds et des plaines inondables. A l'image d'un système de vases communiquant, les mares communiquent avec les rivières et les bas-fonds situés en amont, ce qui assure une alimentation harmonisée et permanente en eau. Le déroulement de ce processus influence la dispersion de la faune et de la flore. Divers types d'écosystèmes significatifs servent d'habitats pour la faune et la flore du Complexe W-Arly-Pendjari. Dans les forêts galeries, la continuité entre les cimes

des arbres et des arbustes le long de l'eau, contribue à créer des niches écologiques bien particulières pour l'entomofaune. Bien que faisant partie de la zone soudanienne (White, 1986), la présence de la chaîne de l'Atacora favorise l'existence d'une proportion élevée (9,3%) d'espèces appartenant à la zone guinéo-congolaise (Wala, 2004). En l'absence de cette chaîne, cet habitat particulier ne saurait exister sous la forme qui lui est actuellement connue. La végétation du Complexe W-Arly-Pendjari est fortement marquée par l'utilisation des feux de végétation. L'impact des feux précoces et du broutage entretient un équilibre qui est reflété par la présence des formations végétales actuellement connues (savane herbeuse, savane boisée, forêt claire, galerie forestière).

**Critère (x) :** Le Complexe W-Arly-Pendjari abrite presque la totalité des espèces de grands mammifères de la savane soudanienne d'Afrique de l'ouest. Il assure la survie du damalisque (*Damaliscus korrigum*), le léopard (*Panthera pardus*), le guépard (*Acinonyx jubatus*), la gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*), le vautour oricou (*Torgos tracheliotos*), le messager sagittaire (*Sagittarius serpentarius*) et le lamantin (*Trichechus senegalensis*), qui sont des espèces rares en Afrique de l'Ouest. Il héberge par ailleurs 77% des espèces endémiques de poissons signalées dans le bassin de la Volta. Bien que les savanes soudanaises soient caractérisées par un faible taux d'endémisme des espèces végétales, le Complexe W-Arly-Pendjari abrite trois espèces végétales endémiques (*Thumbergia atacorensis*, *Ipomoea beninensis* et *Cissus kouandeensis*) qui y trouvent des conditions favorables à leur développement.

## Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

### a) Brève synthèse

Le Complexe W-Arly-Pendjari est l'une des plus grandes aires protégées de la province biogéographique des savanes Ouest africaine. Il représente l'une des trois principales zones écologiques de cette province et fait la transition entre le Sahel et la forêt. Les processus écologiques qui se déroulent dans le Complexe W-Arly-Pendjari comprennent entre autres une dynamique hydrographique qui garantit en permanence la présence suffisante de l'eau. Les variabilités climatiques conditionnent la répartition spatiale de la flore et favorisent ainsi l'existence d'habitats divers pour sa faune toute aussi variée. Il est actuellement le refuge naturel le plus viable, disponible aux espèces rares, menacées et/ou endémiques de sa province biogéographique.

### b) Justification des critères

**Critère (ix) :** Le Complexe W-Arly-Pendjari dispose d'un vaste réseau hydrographique composé de mares, des rivières, des bas-fonds et des plaines inondables. A l'image d'un système de vases communiquant, les mares communiquent avec les rivières et les bas-fonds situés en amont, ce qui assure une alimentation harmonisée et permanente en eau. Le déroulement de ce processus influence la dispersion de la faune et de la flore. Divers types d'écosystèmes significatifs servent d'habitats pour la faune et la flore du Complexe W-Arly-Pendjari. Dans les forêts galeries, la continuité entre les cimes des arbres et des arbustes le long de l'eau, contribue à créer des niches écologiques bien particulières

pour l'entomofaune. Bien que faisant partie de la zone soudanienne (White, 1986), la présence de la chaîne de l'Atacora favorise l'existence d'une proportion élevée (9,3%) d'espèces appartenant à la zone guinéo-congolaise (Wala, 2004). En l'absence de cette chaîne, cet habitat particulier ne saurait exister sous la forme qui lui est actuellement connue. La végétation du Complexe W-Arly-Pendjari est fortement marquée par l'utilisation des feux de végétation. L'impact des feux de brousse précoces et du broutage entretient un équilibre qui est reflété par la présence des formations végétales actuellement connues (savane herbeuse, savane boisée, forêt claire, galerie forestière).

**Critère (x) :** Le Complexe W-Arly-Pendjari abrite presque la totalité des espèces de grands mammifères de la savane soudanienne d'Afrique de l'ouest. Il assure la survie du damalisque (*Damaliscus korrigum*), le léopard (*Panthera pardus*), le guépard (*Acinonyx jubatus*), la gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*), le vautour oricou (*Torgos tracheliotos*), le messager sagittaire (*Sagittarius serpentarius*) et le lamantin (*Trichechus senegalensis*), qui sont des espèces rares en Afrique de l'Ouest. Il héberge par ailleurs 77% des espèces endémiques de poissons signalées dans le bassin de la Volta. Bien que les savanes soudaniennes soient caractérisées par un faible taux d'endémisme des espèces végétales, le Complexe W-Arly-Pendjari abrite trois espèces végétales endémiques (*Thumbergia atacorensis*, *Ipomoea beninensis* et *Cissus kouandeensis*) qui y trouvent des conditions favorables à leur développement.

### c) *Déclaration d'intégrité*

Le Complexe W-Arly-Pendjari, en extension au Parc National du W du Niger, est constitué de quatre Parcs Nationaux qui ont une superficie totale de 1 291 210 ha, une zone tampon de 1 174 000 ha. Il jouxte le Parc National du W du Niger, créant ainsi une grande connectivité entre le bien déjà inscrit et le bien proposé. Les processus écologiques et biologiques en cours dans le Complexe W-Arly-Pendjari suivent un fonctionnement naturel dont l'équilibre reste stable (PNUD, 2005). L'existence de nos jours de la quasi-totalité des formations végétales inventoriées durant la période coloniale, témoigne de l'équilibre dynamique de ces formations (Monfort et *al.*, 1999). L'existence de nombreuses salines naturelles issues surtout de vieilles termitières, constitue un des éléments favorables au maintien du capital faunique (Sinsin et *al.*, 2008). Ainsi, le Complexe W-Arly-Pendjari garantit la stabilité des populations de grands mammifères et des espèces menacées. On estime la biomasse actuelle à moins de 50% de la capacité de charge réelle de ses écosystèmes (Bouché et *al.*, 2003). Ceci témoigne de la capacité du Complexe W-Arly-Pendjari à contenir les conditions favorables pour le développement durable d'une faune en pleine expansion. La faible pression des populations riveraines autour du site contribue à garantir le maintien de son intégrité. Enfin, la bonne protection légale et juridique existante pour le Complexe W-Arly-Pendjari est une garantie de durabilité pour la survie des espèces présentes (UE, 2010).

#### ***d) Exigences de protection et de gestion***

Les Etats parties du Bénin et du Burkina Faso déploient en collaboration avec l'Etat partie du Niger, divers efforts pour sauvegarder la biodiversité du Complexe W-Arly-Pendjari. Les premières mesures de protection ont consisté à garantir la sauvegarde du complexe à travers la ratification de diverses conventions internationales, le vote de diverses lois au niveau national et l'existence de divers outils de gestion (Schéma Directeur d'Aménagement, plans de gestion, outils d'évaluation, etc.). La mise en place d'un mécanisme de financement durable est en cours pour assurer la mise en œuvre effective des outils de gestion. La création de structures spécifiques pour assurer la gestion des aires protégées du complexe est par ailleurs l'une des mesures fortes de protection.

Le souci d'harmoniser la gestion du Complexe W-Arly-Pendjari a conduit les Etats parties à conjointement travailler pour la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de coordination régionale. La participation active des communautés riveraines à la gestion du complexe permet de faire baisser les pressions induites dans le site et sa périphérie. Les principales activités menées sous contrôle dans la périphérie du site sont la chasse sportive, l'agriculture, l'élevage et l'installation des habitations.

L'ensemble des mesures de protection ci-dessus décrites contribue à assurer l'intégrité du complexe d'une part, et la mise en œuvre en son sein, des activités compatibles avec la conservation d'autre part. Dans la perspective d'une inscription fructueuse, il est attendu que l'obtention du label du Patrimoine Mondial contribue aussi à renforcer les mesures légales et juridiques de protection déjà existantes. A la lumière de tout ce qui précède, il ressort que le cadre de concertation existant entre les Etats parties du Bénin, du Burkina Faso et du Niger permet de faire une gestion harmonisée et durable du Complexe W-Arly-Pendjari.

#### **Nom et coordonnées pour les contacts de l'institution/ Agence locale officielle**

##### **Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)**

08 BP 227 Cotonou (Bénin)  
Tél : +229 21380658/21380696  
Fax : +229 21380688  
Courriel : [cenagref@yahoo.fr](mailto:cenagref@yahoo.fr)  
Courriel : [contact@cenagref.net](mailto:contact@cenagref.net)  
Site web : [www.cenagref.net](http://www.cenagref.net)

##### **Office National des Aires Protégées (OFINAP)**

01 BP 582 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tél : +226 25356415/25357334  
Fax : +226 25357334  
Courriel : [ofinap@yahoo.fr](mailto:ofinap@yahoo.fr)  
Site web : [www.ofinap-burkina.org](http://www.ofinap-burkina.org)

##### **Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)**

03 BP 7044 Ouagadougou 03  
Burkina Faso  
Tél : +226 25357879/25357886  
Fax : +226 25357886  
Courriel : [dgffmedd@yahoo.fr](mailto:dgffmedd@yahoo.fr)

